

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE :

ELIYAHOU HAZAN	17 ADAR II
RIVKA BODOK	17 ADAR II
GUILA BAT MESSODI	17 ADAR II
ESTHER BITTON	19 ADAR II
ANSHEL ALEKSANDER LEWIN BAR OSHER	19 ADAR II
JOSEPH ELBAZ	20 ADAR II
MEYER ASSAYA	20 ADAR II
ESTHER BAT RACHEL	21 ADAR II

KIDDOUCH CHABBAT

Est offerte par: La Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté Hékhhal Shalom

KOLLEL HEKHAL SHALOM

Venez vous chauffez avec une bonne étude de Torah on vous attend chaque Jours de 20h00- 21h15 avec Rabbin A. Ronen Abitbol, aussi au cours de Béréchit (La Kabala) le Lundi, Mardi, Mercredi à 20h00 avec Charles Abikhzer

tenu à nous faire comprendre que la pénitence était affaire privée entre l'homme et D-ieu, que les péchés n'avaient pas à être divulgués ni les pécheurs à être marqués publiquement.

Et cette façon de faire ne pouvait que faciliter le retour vers D-ieu et la véritable pénitence.

Coin de la Halakah - Salé la viande (Continuation)

Le salage 1- Après 30 minutes, la viande est retirée de l'eau et tous les côtés de la viande doivent être complètement recouverts par un sel qui ne doit être ni trop fin, car il serait dissout et absorbé, ni trop gros car il glisserait. 2- Le salage doit durer une heure. La durée peut cependant être raccourcie dans les cas urgents, comme pour les besoins d'un malade ou lorsqu'on est pris de court avant Chabbat. On peut alors se contenter d'un salage de 18 minutes.

Le rinçage 1- Après une heure de salage, il faut secouer la viande pour la débarrasser de son sel, puis la rincer. Tant que l'on n'a pas nettoyé tout le sel, il est interdit de

poser la viande sur quoi que ce soit qui empêcherait le sang de s'écouler librement. C'est pourquoi le récipient utilisé doit être rempli d'eau avant d'y poser la viande. Puis il faut changer l'eau, nettoyer à fond le récipient, rincer à nouveau et répéter l'opération une troisième fois. 2- Le rinçage peut aussi avoir lieu en répandant trois fois de l'eau sur la viande ou en la tenant à trois reprises sous l'eau courante. Les différentes méthodes peuvent être combinées pourvu qu'il y ait trois rinçages. 3- La viande, devenue consommable, est alors prête à être cuisinée. Le sang retiré ne doit entrer en contact avec rien de Kachèr. 4- Si l'on ne possède pas de sel, on doit utiliser la méthode du grillage qui a pour effet d'extraire directement le sang. La viande ainsi grillée peut ensuite être cuite de diverses manières.

Cas particuliers Salage de la cervelle :

On trempe la cervelle dans l'eau pendant 30 minutes, et, avant de la saler, on retire la membrane extérieure (méninge) qui l'enveloppe. Pour saler une tête d'animal, il faut la couper en deux, sortir la cervelle, briser le crâne dans la longueur, saler très soigneusement l'intérieur, puis l'extérieur (même les poils).

Salage des os : Il n'est pas nécessaire de les briser pour les saler (bien qu'ils contiennent de la moelle en abondance).

Établir la connexion - Le pouvoir d'une mitsva (fr.chabad.org)

Qu'est-ce que la Torah ? Un livre de lois ? Mais que sont ces lois ? De simples ordres adressés par un D.ieu infini et omniscient à un homme insignifiant et ignorant ? Certes. Mais à un autre niveau, elles sont plus que cela. C'est quelque chose qui est mis en évidence par les deux significations du nom de la partie de la Torah dans laquelle elles apparaissent : Tsav. Tsav signifie « commander ». Ce mot exprime ici un commandement de D.ieu concernant le don d'offrandes au Sanctuaire, lié à la notion générale de charité. Mais Tsav a aussi comme signification « connecter », exprimant l'idée que les lois divines établissent un lien entre l'individu et D.ieu.

La mystique juive fait valoir que cette connexion ne peut être tenue pour acquise. D.ieu est infini, au-delà de toutes définitions et catégories. Comparé à D.ieu, l'univers tout entier est plus insignifiant qu'un grain de poussière ; il est comme nul. Et si le vaste univers est lui-même insignifiant par rapport à D.ieu, quelle peut être l'importance d'un frêle petit être humain, homme ou femme ?

Pourtant, D.ieu donne les lois de la Torah à de frêles êtres humains. Le fait même que D.ieu adresse un commandement à une personne confère un sens et une importance à la vie de cette personne. Il ou elle est désormais en relation avec D.ieu, relié avec Lui par une instruction divine.

CHABBAT SHALOM LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL.2 No.49
SAMEDI 26 MARS 2016
9 ADAR II 5776

Paracha

TZAV

Allumage des bougies
du Chabbat: 18:57
Sortie du Chabbat: 20:00



Horaire des Offices 2016 - 5776

Chabbat Samedi 26 Mars

Chahrit: 8:15
Minha suivie d'Arvit: 18:15
Cours du Rabbin Ronen: 17:00

Dimanche 27 Mars

Chahrit: 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30

Lundi 28 au Jeudi 31 Mars

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30

Vendredi 1 Avril

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Minha suivie d'Arvit: 18:30

Aphorisme de nos Sages

1. Tout événement est l'œuvre de la Providence Divine. Lorsqu'une feuille d'arbre est retournée par le vent, c'est seulement parce que cela a été expressément ordonné par D.ieu pour répondre à un besoin spécifique dans le projet de la Création.
2. Toute chose qu'une personne voit ou entend est une instruction qui lui est adressée pour améliorer son service de D.ieu.

PARACHAT - TZAV

L'offrande du Grand-Prêtre



Les différents sacrifices

Après avoir décrit la semaine dernière les nombreux sacrifices constituant la partie centrale du service du Temple, la Torah, cette semaine la Torah, nous parle du rituel bien précis qu'avaient les Kohanim de présenter à D-ieu toutes ces différentes offrandes. Chaque gestes s'avérait primordial pour le bon déroulement de ce service du Temple, au point que toute action mal effectuée ou erronée pouvait engendrer de graves conséquences, et bien sûr, l'invalidité du sacrifice.

Tout homme pouvait trouver le pardon après une faute perpétrée involontairement. En effet, après avoir confessé et regretté son erreur, la bête qu'il offrait en sacrifice « prenait sa place » et elle expiée sur la faute commise.

Les différents Korbanot, tels que le sacrifice expiatoire, 'Hatat, ou encore le sacrifice de culpabilité, Acham, n'avaient donc que pour seul objet l'effacement total de la Âvéra (transgression). A l'exception d'un seul sacrifice, Le Korban Ôla – l'holocauste – qui lui, avait pour but le rachat des mauvaises pensées.

Tzav signifie le zèle

Rachi, dans son commentaire sur le premier mot de la paracha de Tzav, commente que ce mot (Tzav, qui signifie ordonner) implique toujours une idée de zèle. Cela signifie que Aharon a été exhorté à agir immédiatement.

Dans un autre contexte, le Talmud (Qiddouchin 31a) nous enseigne: « Celui qui accomplit une mitsva pour en avoir reçu l'ordre est plus digne que celui qui l'effectue sans y être astreint. »

Cette affirmation est ainsi expliquée par les Tossafot: « Celui qui a l'obligation de réaliser une mitsva est plus anxieux et tourmenté à l'idée de l'enfreindre ou de ne pas l'exécuter correctement. En

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



revanche, celui qui n'a pas d'obligation a toujours la possibilité de ne pas l'accomplir s'il le décide.»

Sous cet éclairage, nous comprenons mieux le commentaire susmentionné de Rachi. Puisque Aharon était astreint à tous les commandements que Moché allait lui communiquer, il fallait l'exhorter au zèle et à la promptitude. Car, de son côté, le yétsèr ha-râ «penchant au mal» accomplit assidûment sa tâche consistant à dresser des obstacles devant l'homme pour l'empêcher d'assumer ses devoirs. Celui qui ne prend pas soin d'agir rapidement et sans délai ne pourra maîtriser son inclination.

Le Kohen par excellence

Dans notre paracha il y a une question extrêmement importante qui se pose:

Pourquoi Aaron a-t-il été choisi pour devenir le Kohen par excellence ? Comment a-t-il pu devenir le porte-parole spirituel du peuple juif alors que la Torah témoigne explicitement de sa totale implication dans la faute du veau d'or? Il a lui-même, de sa propre initiative, construit l'autel sur lequel fut apporté l'idole! Il est vrai qu'en ce qui concerne le veau d'or, il avait effectivement été contraint de le confectionner, car s'il avait refusé, ils se seraient fait tué par l'Érev Rav (ce ramassis de peuple qui sortirent d'Égypte avec les Hébreux et qui furent les instigateurs de cette idolâtrie) mais, pour ce qui est de l'autel, rien ne lui avait été demandé!

Le Rav Ben Ish 'Hai répond à cette question par une parabole qui montre précisément que c'est cette initiative qui valut à Aaron d'être digne de la fonction du Kohen Gadol, car sa seule intention était de sauver les enfants d'Israël de l'anéantissement.

Un prince chevauchait sa monture. Il quitta la ville pour aller chasser seul et pénétra ainsi dans la forêt. Or, là, se trouvaient des brigands armés, dissimulés au fond d'une grotte. Lorsqu'ils virent de loin le prince, ils décidèrent de le tuer, car c'était là leur besoin de dévaliser puis de tuer pour éviter d'être dénoncés. A fortiori, ce cavalier qui était le fils du roi!

Pourtant un des hommes de la bande eut pitié du prince, et prenant les devants, il dit à ses compagnons:- «Qu'est donc ce jeune pour que nous nous abattions tous sur lui pour le tuer? Regagnez la grotte! Je me tiendrai ici et quand il approchera, je le tuerai aussitôt et je le jetterai dans un des puits de la forêt, puis j'apporterai le butin qu'on partagera.»

Ils acquiescèrent, regagnèrent la grotte tandis que leur compagnon demeurait seul dehors. Lorsque le prince approcha, il le dévalisa, s'empara de son cheval et le laissa repartir en paix avec son seul habit. Le prince réussit à rejoindre la ville royale et fit à son père le récit de sa mésaventure. Il décrivit son agresseur et le roi le fit chercher par ses soldats et n'eurent pas de mal à l'attraper. Le roi ordonna alors sa pendaison. Mais auparavant, la loi exigeait qu'on serre les pieds des condamnés dans les fers et qu'on leur administre de grands coups sur la plante des pieds pour les torturer devant le roi. Et il en fut ainsi pour notre bandit.

- «Aie mon coeur ! Aie mon coeur ! » criait ce dernier.

Étonné, le roi demanda qu'on le conduise devant lui et il l'interrogea

- « Pourquoi te plains-tu de ton coeur lorsque ce sont tes pieds qui sont martyrisés ? »

- « Je gémiss sur mon coeur qui m'a valu ces coups » répondit l'inculpé.

- « Pas du tout, ce sont tes pieds qui ont couru après mon fils, et tes mains qui l'ont dévalisé qui sont responsables » répliqua le roi.

- « C'est mon coeur qui fut gagné de pitié pour ton fils et s'est montré clément qui m'a valu ces coups. Qui donc serait en effet assez fou pour agresser le fils du roi et ne pas le tuer, sachant très bien que le prince ira tout raconté et qu'il sera attrapé et exécuté? Je me suis apitoyé sur lui et pour qu'il ne soit pas tué, j'ai exposé ma vie. Quant à son argent, j'étais obligé de le lui prendre, car dans le cas contraire, la bande m'aurait tué. Si mon coeur n'avait pas été gagné de compassion, je l'aurais tué et je n'aurais pas été obligé d'endurer ces

coups». - «J'apprécie tes paroles » lui dit le roi. Comment puis-je te récompenser ? Je ne vois qu'une seule rétribution: te nommer sur ma maison et qu'à ta parole mon peuple s'abreuve.»

Et il en fut ainsi. Il lui fit revêtir les habits de vice-roi, passa à son cou un collier d'or, et tous les sujets du roi embrassèrent le pan de son manteau.

Pour répondre à notre question, Aaron HaKohen, vit que le Érev Rav allait sans délai construire l'autel destiné au veau d'or pour qu'Israël défaille et immole un sacrifice le jour même en l'honneur du veau. Ils savaient que dès le lendemain Moché serait de retour et qu'alors toutes leurs entreprises seraient vaines. Il fallait qu'ils se dépêchent de faire trébucher les enfants d'Israël pour qu'ils n'aient aucune chance de survie. Alors Aaron se voua corps et âme à la chose, au risque de sa vie, comme le fit cet homme qui vit les bandits prêts à tuer le prince et proposa de le dévaliser et de le tuer lui-même. Il leur dit: «Je construirai moi-même de mes propres mains l'autel ». Aaron consacra toute cette journée à sa construction et prit tout son temps afin que ces impies ne puissent réaliser leurs intentions malsaines et provoquer la destruction d'Israël ? Il savait, en effet, que dès le lendemain son frère redescendrait de la montagne et que tout prendrait fin. Et il en fut ainsi; seul le Érev Rav adora le veau d'or. (Dov Chalom Elbeze)

Les Middot

«Le Kohen revêtira son habit (middo) de lin». (Vayikra 6,3) Ce verset a été commenté par le Gaon de Vilna de cette sorte: Le mot 'middo' est à rapprocher de celui de 'midda', mesure, en hébreu. Les vêtements du Kohen doivent être à ses mesures. Mais 'midda' signifie aussi 'qualité ou 'trait de caractère'. Ainsi les middot, de même qu'un vêtement se doivent d'être conçues sur mesure. Le Kohen a donc pour objectif de peaufiner ses middot pour qu'elles soient 'à sa midda', à sa mesure, et les sanctifier. Donc ceci est un enseignement pour nous tous. Cependant on peut trouver frappant le fait que la Torah n'interdise pas explicitement d'avoir des mauvaises middot (traits de caractères). Le Rav Dessler, dans son livre Mikhtav MeEliyahu en donne la raison: Les traits de caractère sont à double tranchant; on peut utiliser un mauvais trait de caractère pour faire du Bien. Prenant pour exemple la «jalousie» de Pin'has qui fut dirigée pour la gloire de D-ieu, Pin'has tua Zimri fils de Salou qui s'allia à la midianite Kozbi fille de Tsour, (voir les

premiers versets de la paracha Pin'has, Bamidbar 25,10). Il est évident que des personnages aussi illustres que Pin'has sans aucun doute leur comportement était totalement pur, on ne les traitera pas d'assassin. Il apparaît maintenant évident que les «mauvaises» middot doivent nous aider dans notre ascension spirituelle, du moment qu'on les retourne vers le bien, et qu'elles ne doivent en aucun cas être retirées de notre personnalité. Elles sont implantées en nous pour un noble but, elles ne constituent pas des tares. Cette tâche bien difficile ne peut trouver d'appui que dans l'étude de la Torah et la crainte de D-ieu ainsi qu'il est dit: «tourne la et retourne la encore, car tout est en elle, vieillis en son sein et ne la laisse pas, car il n'y a pas de meilleure midda que la sienne» (Pirkei Avot 5,22)

Faciliter le retour

Parmi les différents sacrifices mentionnés dans notre paracha, se trouve l'offrande qui est présentée par celui qui a commis un péché. Lorsqu'une telle personne voudra se libérer totalement de sa faute, il doit offrir à l'Eternel un sacrifice expiatoire appelé 'Hatat'. A propos de cette offrande, la Torah précise qu'elle sera présentée à l'Eternel au même endroit de l'autel où, habituellement, est offert le Ôla, l'holocauste, qui est destiné à être complètement brûlé en l'honneur de l'Eternel. Une précision identique est donnée également un peu plus loin, à propos du Acham (sacrifice expiatoire) qui, lui aussi, est apporté par celui qui veut se faire pardonner un délit.

Pourquoi, pour ces deux sortes de sacrifices, la Torah a-t-elle tenu à nous apporter une telle indication ?

Mettons-nous un instant à la place de l'homme qui a commis une faute et qui est prêt à tout faire pour la réparer, voilà qu'il lui faut se présenter au Temple et offrir à D-ieu un sacrifice. Or, une telle offrande se faisait en public. La Torah n'a pas voulu que tous les fidèles ou les curieux assemblés au Temple puissent se rendre compte qu'une personne donnée était en train d'offrir à D-ieu un sacrifice pour se faire pardonner une faute, car ceci aurait infligé au pénitent repentant une honte qui l'auraient marqué à tout jamais et l'auraient, éventuellement, empêché une autre fois de faire de nouveau pénitence. C'est pourquoi, en lui faisant apporter son sacrifice à l'endroit où l'on offrait habituellement le Ôla, la Torah a empêché qu'on puisse reconnaître la nature de son sacrifice et lui a donc épargné une humiliation inutile, Mais de plus, elle a

